

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20201211-0000022089-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2020

Réception par le Préfet : 11/12/2020

Publication : 18/12/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Communication

à la Commission permanente

Séance du vendredi 11 décembre
2020

N° CP-2020-12-12-1

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2020

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente et l'article L 1413-1 du même code relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics et aux commissions consultatives des services publics des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le procès-verbal de la Commission consultative des services publics locaux du Département du Haut-Rhin réunie le 16 novembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

- Donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative aux travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin pour l'année 2020.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Acte est donné